

MEURTHE & MOSELLE
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 4 - Avril 2013
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Commission Permanente
du 15 avril 2013**

COMMISSION PERMANENTE DU 15 AVRIL 2013

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 15 AVRIL 2013**, à **14 H 10**, sous la présidence de M. Michel DINET, président du conseil général.

Etaient présents :

- Mmes CREUSOT Nicole, FALQUE Rose-Marie, MAYEUX Sophie, OLIVIER Dominique, PILOT Michèle et TALLOTE Josiane, MM. ARIES Christian, BARBIER André, BAUMANN Pierre, BAUMONT Michel, BISTON Yvon, BOLMONT Jean-Paul, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, CAUSERO Louis, CHANUT Henri, COLIN Philippe, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël, HARMAND Alde, JACQUIN Olivier, LAURENCY Jean-Pierre, LOCTIN Jean, MANGIN René, MARCHAL Michel, MERSCH Pierre, MINELLA Jean-Pierre, MULLER Bernard, PISSENEM Jean-Claude, SAINT-DENIS Marc, SONREL Christophe, TRITZ Olivier, UHLRICH Jean-Marie, VINCHELIN Jean-Paul et WILLER Yves

Etaient excusés :

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de MM. CASONI Alain, CORZANI André, DE CARLI Serge, HABLOT Stéphane, KLEIN Mathieu, MARIUZZO Michel, RIGHI Laurent et Mme THOMAS Rachel, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. MINELLA Jean-Pierre, SONREL Christophe, BAUMANN Pierre, MANGIN René, Mme CREUSOT Nicole, MM. ARIES Christian, TRITZ Olivier et JACQUIN Olivier

RAPPORT N° 1 - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION SERVICE LOISIRS VACANCES (ASLV) DU 26 JUILLET 2011

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à l'ASLV une subvention de 38 206€ au titre de l'exercice 2013,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne Chap 65 Art. 6574 sous-fonction 52,
- approuve l'avenant à la convention relative au financement de l'association service loisirs vacances du 26 juillet 2011,
- et autorise son président à la signer au nom du département

RAPPORT N° 2 - DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE DE DEUX DETTES D'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA) ET D'UNE DETTE DE PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide pour le :

- Dossier n° 53 04 240 : le maintien de la dette d'APA correspondant à un montant de 1 100.02 € concernant madame C.M.,
- Dossier n° 53 03 188 : l'exonération totale de la dette d'APA correspondant à un montant de 207.68 € concernant madame G.S.D.,
- Dossier n° 57 09 305 : le maintien de la dette de PCH correspondant à un montant de 713.61 € concernant monsieur G.P.

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la Droite et du Centre déclarent voter contre le maintien de la dette d'APA pour le dossier n° 53 04 240.

**RAPPORT N° 3 - FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT. -
RAPPORT D'ACTIVITE 2012, BUDGET ET BAREME 2013.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport d'activité 2012 du Fonds de Solidarité Logement,
- émet un avis favorable aux budget et barème 2013 proposés,
- et confirme les contributions financières du Conseil général au FSL à hauteur :
 - . de 3 070 000 € imputée au chapitre 65 article 65561 sous-fonction 58 ;
 - . de 128 000 € imputée au chapitre 017 article 6574 sous fonction 568 programme 414 – DIRAT LOGEMENT

**RAPPORT N° 4 - PLAN COLLEGES NOUVELLES GENERATIONS -
RESTRUCTURATION DU COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE A
REHON - PRESENTATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL ET
LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE RECRUTEMENT DES
MAITRES D'OEUVRE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le programme fonctionnel et technique de l'opération de restructuration du collège Pierre Brossolette à REHON, de son budget prévisionnel et de son planning,
- prend acte du lancement de la procédure négociée, suivant les conditions décrites dans le rapport,
- pour la constitution du jury, élit au sein de l'assemblée départementale cinq membres en tant que titulaires et cinq membres en tant que suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Yvon BISTON	Mme Rachel THOMAS
M. René MANGIN	M. Grégory GRANDJEAN
M. Antony CAPS	M. Olivier TRITZ
M. Serge de CARLI	M. Jean-Pierre MINELLA
M. Louis CAUSERO	Mme Rose-Marie FAQUE

- et autorise son président à indemniser les membres du jury en tant que personnes qualifiées maîtres d'œuvre et personnes intéressées, sur la base des écrits dans le rapport.

**RAPPORT N° 5 - PLAN COLLEGES NOUVELLES GENERATIONS -
RESTRUCTURATION DU COLLEGE DES TROIS FRONTIERES A
LONGLAVILLE - PRESENTATION DU PROGRAMME
PREVISIONNEL ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE
RECRUTEMENT DES MAITRES D'OEUVRE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le programme fonctionnel et technique de l'opération de restructuration du collège des Trois Frontières à LONGLAVILLE, de son budget prévisionnel et de son planning,
- prend acte du lancement de la procédure négociée, suivant les conditions décrites dans le rapport,
- pour la constitution du jury, élit au sein de l'assemblée départementale cinq membres en tant que titulaires et cinq membres en tant que suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Yvon BISTON	Mme Rachel THOMAS
M. René MANGIN	M. Grégory GRANDJEAN
M. Antony CAPS	M. Olivier TRITZ
M. Laurent RIGHI	M. Alain CASONI
M. Louis CAUSERO	Mme Rose-Marie FAQUE

- et autorise son président à indemniser les membres du jury en tant que personnes qualifiées maîtres d'œuvre et personnes intéressées, sur la base des écrits dans le rapport.

**RAPPORT N° 6 - PLAN COLLEGES NOUVELLES GENERATIONS -
RECONSTRUCTION DU COLLEGE HAUT DE PENOY DE
VANDOEUVRE - - PRESENTATION DU PROGRAMME
PREVISIONNEL ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE
RECRUTEMENT DES MAITRES D'OEUVRE -**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le programme fonctionnel et technique de l'opération de reconstruction du collège Haut de Penoy de VANDOEUVRE, de son budget prévisionnel et de son planning,

- prend acte du concours d'architecture, suivant les conditions décrites dans le rapport,

- pour la constitution du jury, élit au sein de l'assemblée départementale cinq membres en tant que titulaires et cinq membres en tant que suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. René MANGIN	Mme Dominique OLIVIER
M. Stéphane HABLOT	M. Grégory GRANDJEAN
M. Antony CAPS	M. Henri CHANUT
M. Marc SAINT DENIS	M. Serge de CARLI
M. Louis CAUSERO	Mme André BARBIER

- et autorise son président à indemniser les membres du jury en tant que personnes qualifiées maîtres d'œuvre et personnes intéressées, sur la base des écrits dans le rapport.

**RAPPORT N° 7 - PLAN COLLEGES NOUVELLES GENERATIONS -
RESTRUCTURATION DU COLLEGE GEORGES CHEPFER A VILLERS
LES NANCY - PRESENTATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL ET
LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DESIGNATION DES MAITRES
D'OEUVRE**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve le programme fonctionnel et technique de l'opération de restructuration du collège Georges Chepfer à VILLERS LES NANCY, de son budget prévisionnel et de son planning,

- prend acte du lancement de la procédure négociée, suivant les conditions décrites dans le rapport,

- pour la constitution du jury, élit au sein de l'assemblée départementale cinq membres en tant que titulaires et cinq membres en tant que suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. René MANGIN	M. Yvon BISTON
M. Pierre BAUMANN	M. Grégory GRANDJEAN
M. Antony CAPS	M. Henri CHANUT
M. Jean-Pierre MINELLA	M. Serge de CARLI
M. Louis CAUSERO	M. André BARBIER

- et autorise son président à indemniser les membres du jury en tant que personnes qualifiées maîtres d'œuvre et personnes intéressées, sur la base des écrits dans le rapport.

**RAPPORT N° 8 - PLAN COLLEGES NOUVELLES GENERATIONS -
RECONSTRUCTION A NEUF DU COLLEGE SECTEUR IUFM (JEAN
LAMOUR) A NANCY - PRESENTATION DU PROGRAMME
PREVISIONNEL ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE
DESIGNATION DES MAITRES D'OEUVRE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le programme de l'opération de reconstruction du collège Jean Lamour de NANCY, de son budget prévisionnel et de son planning,

- prend acte du lancement de la procédure de concours d'architecture, suivant les conditions décrites dans le rapport,

- pour la constitution du jury, élit au sein de l'assemblée départementale cinq membres en tant que titulaires et cinq membres en tant que suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. René MANGIN	M. Yvon BISTON
M. Jean-Marie UHLRICH	Mme Nicole CREUSOT
M. Antony CAPS	M. Henri CHANUT
M. Jean-Pierre MINELLA	M. Serge de CARLI
M. Louis CAUSERO	M. André BARBIER

- et autorise son président à indemniser les architectes, membres du jury en tant que personnes qualifiées maîtres d'œuvre sur la base des écrits dans le rapport.

**RAPPORT N° 9 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR
TRAVAUX AUX COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,

- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes,

- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

RAPPORT N° 10 - FORFAIT EXTERNAT COLLEGES PRIVES - PART PERSONNEL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les contributions selon le détail présenté dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux collèges privés les sommes correspondantes,
- et précise que les sommes correspondantes seront prélevées sur le programme P344 opération O004.

RAPPORT N° 11 - CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION DU COLLEGE FERDINAND BUISSON DE THIAUCOURT. ANNEE 2013

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, l'établissement public local d'enseignement Ferdinand Buisson de Thiaucourt et le syndicat intercommunal pour l'enseignement du 1^{er} cycle de Thiaucourt, au titre de l'année 2013, pour le fonctionnement de la demi pension du collège Ferdinand Buisson à Thiaucourt,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 90 411,71 € au syndicat intercommunal pour l'enseignement du 1^{er} cycle de Thiaucourt,
- et précise que la somme correspondante sera prélevée sur le programme P344 - Opération O006.

RAPPORT N° 12 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT LIEE A L'ENSEIGNEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 400 € à l'Union des délégués départementaux de l'Education nationale de Meurthe-et-Moselle,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 346, O 002.

RAPPORT N° 13 - LOGEMENTS DANS LES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer le logement au collège Croix de Metz à Toul,

- et autorise son président à signer, au nom du département, la convention d'occupation précaire au profit de Mme BOUCHELET Emilie.

RAPPORT N° 14 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et de l'opération 011 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O011.

RAPPORT N° 15 - DOTATIONS D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et de l'opération 012 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O012.

RAPPORT N° 16 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le conseil de développement du Pays du Val de Lorraine,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 013 et 033 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD, V2, P 381, O013 et 033.

RAPPORT N° 17 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - NANCY-COURONNE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 telles que définies dans le rapport,

- approuve les conventions à passer entre le département et :

- Apavat Radio Fajet,

- A.S.A.E Francas,
- la CAF de Meurthe-et-Moselle, le SIVU Saint-Michel de Jéricho, l'association Léo Lagrange, l'association des utilisateurs du centre social Saint-Michel de Jéricho,

- autorise son président à signer ces documents au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire A.E. 2012/2014 CTDD V2, P381 O 015, et 037.

RAPPORT N° 18 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - PART DEPARTEMENTALE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 016 et 026 telles que définies dans le rapport,

- approuve la convention à passer entre le département et l'association des maires de Meurthe et Moselle,

- autorise son président à signer ce document au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O016 et O026.

RAPPORT N° 19 - CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE FONCTIONNEMENT

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- adopte la convention à passer entre le département et l'association Vandoeuvre Nancy Volley Ball,

- autorise son conseiller général, délégué aux sports, à signer ladite convention au nom du département avec l'association Vandoeuvre Nancy Volley Ball,

- attribue aux associations les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 348 000 €, sont inscrits au budget P361 Opération O001.

RAPPORT N° 20 - AIDE AUX SPORTIFS HAUT NIVEAU

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondantes aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 3 150 € sont inscrits au budget P361 O003.

RAPPORT N° 21 - AIDE AUX ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires 3 300 euros, sont disponibles au budget P361 O010.

RAPPORT N° 22 - AIDES AUX STRUCTURES DEPARTEMENTALES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 93 000 € sont inscrits au budget P362 Opération O003.

RAPPORT N° 23 - AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 18 600 euros, sont disponibles au budget P 364 O008.

RAPPORT N° 24 - FONDS D'AIDE A LA REHABILITATION DES CENTRES DE VACANCES DES ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer la subvention d'investissement suivante :

* au Centre de Loisirs d'Art sur Meurthe (CLAM) pour un montant de 19 024 € correspondant à 20% d'un montant subventionnable de 95 120 €

* à l'association Colo-Ré-centre de vacances du Réhaupal pour un montant de 5 019 € correspondant à 20% d'un montant subventionnable de 25 095 €

- décide d'approuver la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et Centre de Loisirs d'Art sur Meurthe (CLAM),

- autorise son conseiller général délégué à l'Education Populaire à la signer au nom du département,

- et précise que ces sommes seront prélevées sur l'imputation budgétaire programme 351 – opération O011 – AP 2012-2014 Centres de Vacances.

RAPPORT N° 25 - FONDS D'INITIATIVE JEUNESSE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 6 000 € pour l'accueil d'enfants porteurs de handicaps dans des centres de vacances à l'UFCV,
- 3 000 € pour le chantier de jeunes volontaires internationaux pour le festival au fond du Jardin Du Michel à Bulligny à l'association Etudes et Chantiers Grand Est,
- 3 000 € pour le chantier de jeunes volontaires internationaux à Eulmont à l'association Etudes et Chantiers Grand Est,
- 4 000 € pour le chantier de jeunes volontaires internationaux à la ferme Vautrin de Sion à l'association Etudes et Chantiers Grand Est,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 017 FIJ départemental.

RAPPORT N° 26 - FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF DES ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 2 874 € au Foyer Rural d'Athienville pour le remplacement de la couverture et de la zinguerie de la salle associative,

- et précise que cette somme sera prélevée sur l'imputation budgétaire programme 351, Opération 022, E 15.

RAPPORT N° 27 - SCENES ET TERRITOIRES EN LORRAINE - SALAIRE DE L'ANIMATEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à l'association « Scènes et territoires en Lorraine » une subvention de 32 000 € correspondant à un acompte estimé de 80 % du coût du poste de l'animateur départemental pour l'année 2013,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 333, O 002.

RAPPORT N° 28 - CENTRES ET ASSOCIATIONS CULTURELS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions aux centres et associations culturels selon les propositions figurant dans le rapport,
- approuve les conventions correspondantes,
- autorise son président à signer ces documents au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire programme 333 Opération O017.

RAPPORT N° 29 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer au Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP.) pour le compte du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) une subvention de fonctionnement de 20 000 €
- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le centre départemental de documentation pédagogique,
- autorise son président à signer ce document au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P346, O001.

**RAPPORT N° 30 - DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'annuler les subventions concernées,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD2 Volet 1 Dotation communale d'investissement – Programme P211 enveloppe E03 opérations O004 (territoire de Briey), O006 (territoire Terres de Lorraine), O008 (territoire Lunévillois).

**RAPPORT N° 31 - DOTATION DE SOLIDARITE - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O005 (territoire Terres de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois).

**RAPPORT N° 32 - DAPRO INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ET APPROBATION DE CONVENTIONS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- approuve les conventions et autorise le président à signer ces conventions et les documents s'y rattachant,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 DAPRO investissement – Programme P221 enveloppe E08 (territoire de Longwy), (territoire de Briey), (territoire Terres de Lorraine), (territoire Val de Lorraine), (territoire Nancy Couronne), (part départementale).

RAPPORT N° 33 - CONVENTION D'ORGANISATION DE L'EXECUTION DU SERVICE HIVERNAL ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE ET LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE ET MOSELLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention d'organisation de l'exécution du service hivernal entre le conseil général de la Meuse et celui de Meurthe et Moselle,
- et autorise son président à la signer au nom du département.

RAPPORT N° 34 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL - CONVENTIONS - COMMUNES, COMMUNAUTES DE COMMUNES ET AUTRES ORGANES DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions à passer avec les communes, les communautés de communes et autres organes de coopération intercommunale de :
- | | |
|-------------|-------------|
| - LOISY | RD 40 – 40C |
| - LUNEVILLE | RD 31 |
| - REPAIX | RD 7 |

conformément aux projets annexés dans le rapport,

- et autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions précitées.

RAPPORT N° 35 - RD 611 - COMMUNE DE TOUL - REGULARISATION FONCIERE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accepte la cession de deux parcelles non cadastrées tirées de la section BP d'une surface totale de 101 m² estimées pour un montant total de 1500,00 € hors droits et taxes, suivant l'avis n°2012-528V0058 de France Domaine rendu 23 janvier 2013,

- et autorise son président en signer au nom et pour le compte du département l'acte authentique de cession correspondant.

RAPPORT N° 36 - LIAISON BELVAL- A.30, ACQUISITIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide l'acquisition des emprises désignées dans le présent rapport et aux conditions énoncées dans celui-ci (proposition d'affectation 5.087,29 €),

- autorise son président à signer au nom et pour le compte du département tout document nécessaire à la cession des emprises et l'acte authentique correspondant,

- rappelle que les frais liés à cette acquisition sont à la charge du département de Meurthe et Moselle,

- et décide le classement desdites parcelles dans le domaine public.

RAPPORT N° 37 - MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR UN EMBLEMMENT RESERVE AU PROFIT DU DEPARTEMENT AU PLU DE LA COMMUNE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- annule la délibération 27406 du 6 février 2012,

- décide d'acquérir 174 m² sur la parcelle cadastrée A1 n°349 (issue de la parcelle A1 n°53) sur le territoire de la commune de BRIEY pour un montant de 19.059,40€ toutes indemnités comprises,

- rappelle que les frais liés à cette acquisition sont à la charge du département de Meurthe et Moselle (conf. A l'article 1593 du Code Civil),

- et autorise son président à signer au nom et pour le compte du département tout document lié à cette acquisition ainsi que l'acte authentique de cession correspondant.

RAPPORT N° 38 - RD 31 - LUNEVILLE - ACQUISITIONS FONCIERES

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- déclare que les emprises échangées resteront destinées à l'usage du public et qu'une enquête publique n'est pas nécessaire dans ces conditions au regard de l'article L3112-3 du code général de la propriété publique,

- décide le classement dans le domaine public routier départemental des emprises constituant l'assiette de la RD 31,

- décide que le transfert de propriété sera constaté par un acte authentique,

- et autorise son président à signer au nom et pour le compte du département tous les documents afférents à ce dossier.

RAPPORT N° 39 - RD 117 - ALLAMPS-HOUSSELMONT - ACQUISITION FONCIERE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide de l'acquisition de l'emprise désignée dans le rapport et aux conditions énoncées dans celui-ci,

- décide que le transfert de propriété se fera par un acte notarié,

- autorise son président à signer au nom et pour le compte du département tous les documents nécessaires à la cession,

- décide que les frais d'acquisition seront prélevés sur l'imputation budgétaire Programme 272, Opération 2, Enveloppe 5, Nature Analytique 162-2151.621, Chapitre 21, Article 2151, Sous fonction 621.

- et décide le classement des dites emprises dans le domaine public départemental après acquisition

RAPPORT N° 40 - LIAISON BELVAL - A,30 - PROGRAMME EUROPEEN OBJECTIF COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI 2007-2013 FEDER

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant à la convention « objectif compétitivité régionale et emploi 2007-2013, FEDER »,

- et autorise son président à le signer au nom et pour le compte du département, ainsi que les avenants éventuels et tout autre document s'y afférent.

RAPPORT N° 41 - AVENANT 2013 POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'E.P.T.B. ENTENTE MEURTHE - MADON

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant et ses annexes réglant les relations entre l'EPTB « Entente Meurthe- Madon » et les Départements des Vosges et de Meurthe-et-Moselle tels que proposés,

- et autorise son président à signer les documents correspondant au nom du département.

**RAPPORT N° 42 - CONTRATS PLURIANNUELS D'ASSAINISSEMENT :
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de ratifier les propositions énoncées au rapport,
- attribue aux collectivités les subventions correspondantes,
- et décide d'attribuer à la collectivité les subventions correspondantes à prélever sur : P256 – AP 2012-2014 - P256E10 – AP 2012-2014 : contrat d'assainissement.

**RAPPORT N° 43 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - ACTION DE
PROTECTION DES POPULATIONS DE BUSARD CENDRE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 3 000 euros à la LPO Lorraine,
- et précise que les crédits seront prélevés sur l'opération P251O002 « ENS Subventions diverses » - P251E004 « EPF dépenses de fonctionnement ».

**RAPPORT N° 44 - ESPACES NATURELS SENSIBLES "RUPT DE MAD
ET RUISSEAU DE MADINE" - DEMANDE DE FINANCEMENT EN VUE
DE LA RESTAURATION ECOLOGIQUE DU RUPT DE MAD - CTDD
THEMATIQUE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention d'un montant de 8 215,20 euros à la communauté de communes du Chardon Lorrain pour la mission de maîtrise d'œuvre relative au programme de restauration écologique du Rupt de Mad,
- et précise que les fonds seront prélevés sur P251O018 « CTDD2 VDL THEM ENS », P251E012 « AP 2012-2014 ».

RAPPORT N° 45 - FONDS DE L'ENVIRONNEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention d'un montant de :

- 600 euros à l'association « Natura Passion »,
- 500 euros à l'association « Les Amis de la Pichée »,

-et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur l'opération P252O004 « Diverses subventions » P252E01 « EPF Subventions ».

RAPPORT N° 46 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE LONGWY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accepter la proposition de report de l'échéance de la convention 2012 « Accompagnement Social Global renforcé (ASGR) » avec ALISÉS (votée en commission permanente du 5 mars 2012) au 28/02/2013 sans financement complémentaire,

* d'accorder les participations financières de 51 212 € à ALISÉS, telles que décrites dans le rapport,

* d'accorder la participation financière de 28 000 € à LORagir, telle que décrite dans le rapport,

* d'accorder la participation financière de 11 000 € à LB2 FORMATION, telle que décrite dans le rapport,

* d'autoriser son président à signer, au nom du Département, les conventions et avenant à intervenir,

* et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 47 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder la participation financière de 32 900 € au CIDFF, telle que décrite dans le rapport,

* d'accorder la participation financière de 13 600 € à LB2 FORMATION, telle que décrite dans le rapport,

* d'autoriser son président à signer, au nom du département, les conventions à intervenir,

* d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 48 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accepter la proposition de report de l'échéance de la convention 2012 « Accompagnement de bénéficiaires du RSA » avec la Mission Locale de Terres de Lorraine (votée en commission permanente du 14 mai 2012) au 30/04/2013 sans financement complémentaire,

* d'accorder la participation financière de 27 591 € à la Mission Locale de Terres de Lorraine, telle que décrite dans le rapport,

* d'accorder la participation financière de 11 250 € à SENS ET VIE, telle que décrite dans le rapport,

d'autoriser son président à signer, au nom du Département, l'avenant et les conventions à intervenir,

* et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 49 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder la participation financière de 16 000 € à ALACA, telle que décrite dans le rapport,

* d'accorder la participation financière de 48 100 € à REGAIN-54, telle que décrite dans le rapport,

* d'autoriser son président à signer, au nom du département, les conventions à intervenir,

* et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 50 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder la participation financière de 37 275 € à la Mission Locale du Lunévillois, telle que décrite dans le rapport,

* d'autoriser son président à signer, au nom du département, la convention à intervenir,

* et d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 51 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le rapport :

- 75 000 € au CIDFF pour son action « Objectif Projet Emploi des Femmes – RSA et RSA majoré »,
 - 2 500 € au CIDFF pour son action « Prenez l'avantage – Accompagnement des femmes chômeuses de longue durée »,
 - 125 060 € à REGAIN-54 pour son action « Accompagnement socioprofessionnel »,
 - 49 192 € à la Mission Locale du grand Nancy pour son action « Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA,
- autorise son président à signer, au nom du département, les conventions à intervenir,
- et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 52 - SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la subvention, dans le cadre du soutien aux activités et manifestations de l'enseignement supérieur, conforme au tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 151, O006.

RAPPORT N° 53 - PRET DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE AUX ETUDES ET A L'ANCRAGE TERRITORIAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les prêts du département de Meurthe-et-Moselle aux études et à l'ancrage territorial conformément au tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront imputés sur le programme 153, opération O001.

RAPPORT N° 54 - BOURSE DEPARTEMENTALE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les bourses départementales d'enseignement supérieur comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,

- et précise que le crédit correspondant sera prélevé sur le financement P153, opération O002.

RAPPORT N° 55 - SOUTIEN A LA VIE ETUDIANTE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer la subvention suivante, dans le cadre du soutien à la vie étudiante, conformément au tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 153, opération 003.

RAPPORT N° 56 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SOUVENIR FRANÇAIS A LUNEVILLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de 500 € à l'association « le souvenir français à Lunéville » pour la commémoration de l'érection de la statue du général Lasalle,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 141 - Opération O004 - Subventions.

RAPPORT N° 57 - PARTENARIAT RELATIF A L'ORGANISATION DE L'EDITION 2013 DU CHEMIN DE LA CERAMIQUE SUR LE SITE DE SION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 57 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Al Terre Native,
- autorise le président à la signer au nom du département,
- accorde une subvention de 13 500 € à l'association Al Terre Native pour la mise en œuvre du projet « Chemin de la Céramique »,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 142 – Opération 004 – T 12 – Enveloppe 05 pour 12 000 € sur la ligne 6233 94 (591) et pour 1 500 € sur la ligne 6234 94 (597).

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 58 - ADHESION DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE A L'ASSOCIATION DU PASSEPORT DES MUSEES DU RHIN SUPERIEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 58 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'adhésion du conseil général de Meurthe-et-Moselle à l'association du passeport des musées du Rhin supérieur,
- autorise son président à signer au nom du département tout document consacrant cette adhésion,
- s'engage à verser 1 000 euros pour cette adhésion,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 147 – Opération O001.

RAPPORT N° 59 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES RENCONTRES EQUESTRES 2013

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 59 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le budget prévisionnel des 3èmes rencontres équestres au château des Lumières à Lunéville,
- autorise son président à solliciter une subvention auprès du dispositif LEADER et du fonds Eperon pour l'organisation de cet évènement,
- et précise que les recettes seront inscrites sur le Programme 147 - Opération O001 – Gestion recettes MAST.

RAPPORT N° 60 - PRET D'OEUVRES PAR LE CHATEAU DES LUMIERES

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 60 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve le prêt au musée du pays de Sarrebourg du 7 juin 2013 au 25 novembre 2013 pour une exposition intitulée « *Trompe-l'œil et imitations, Niderviller et autres manufactures de l'Est de la France* » de deux pièces originales conservées dans les collections du musée du château des lumières à Lunéville :

- 2011.1.3 : Terrine en forme de hure de sanglier, terre à feu et terre de pipe émaillée, décor polychrome de grand feu, Lunéville, vers 1750,
- 2011.4.1 : Melon en trompe-l'oeil, faïence à glaçure stannifère, décor polychrome de grand feu, Lunéville, vers 1750,

- et autorise son président à signer les formulaires de prêts correspondants au nom du département.

**RAPPORT N° 61 - CONVENTION MEURTHE-ET-MOSELLE
TOURISME, AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE -
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE - DIFFUSION DE
DONNEES STATISTIQUES CONCERNANT L'ACTIVITE
TOURISTIQUE DU DEPARTEMENT**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 61 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver la convention de partenariat à passer entre Meurthe-et-Moselle Tourisme/Agence de Développement Touristique et le Département de Meurthe-et-Moselle relative à la diffusion de données statistiques concernant l'activité touristique du département,

- et autorise son Président, Michel Dinet, à la signer au nom du département.

**RAPPORT N° 62 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA CAISSE
PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 62 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide

- d'approuver la convention de partenariat à passer entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Meurthe-et-Moselle et le département de Meurthe et Moselle,
- et d'autoriser Madame Michèle Pilot, Vice-Présidente du Conseil Général à la signer au nom du département.

**RAPPORT N° 63 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA MUTUELLE
SOCIALE AGRICOLE LORRAINE (MSA)**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 63 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'approuver la convention à passer entre la Mutuelle Sociale Agricole Lorraine (MSA) et le département de Meurthe et Moselle,
- et d'autoriser Madame Michèle Pilot, Vice-Présidente du Conseil Général à la signer au nom du département.

**RAPPORT N° 64 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 64 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'approuver la convention à passer entre la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle et le département de Meurthe et Moselle,
- et d'autoriser Madame Michèle Pilot, Vice-Présidente du Conseil Général à la signer au nom du département.

**RAPPORT N° 65 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'AGENCE DE
DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE L'AIRE URBAINE
NANCEIENNE (ADUAN) - DIFFUSION DE DONNEES STATISTIQUES
CONCERNANT L'ACTIVITE DU DEPARTEMENT DANS LES
DOMAINES DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'INSERTION**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 65 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'approuver la convention à passer entre l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (ADUAN) et le département de Meurthe et Moselle,
- et d'autoriser Monsieur Mathieu Klein, Vice-Président du conseil général, à la signer au nom du département.

---ooOoo---

Concernant les rapports N° 61 à N° 65, les données récoltées pourront être transmises aux groupes politiques.

---ooOoo---

RAPPORT N° 66 - CESSION DE MATERIEL INFORMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 66 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise le don d'ordinateurs selon les propositions du rapporteur,
- et autorise le vice-président à signer la convention avec chaque école ou association.

RAPPORT N° 67 - REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A L'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 67 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le règlement intérieur relatif à l'utilisation des véhicules de service joint au rapport,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 68 - MISE EN VENTE D'UN PAVILLON SITUE SUR LA COMMUNE DE CONFLANS EN JARNISY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 68 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- constate la désaffectation de la parcelle cadastrée section ZB 593, d'une superficie de 8 ares 15 centiares sur la commune de Conflans en Jarnisy,

- déclassé de son domaine public le bien immobilier sis à Conflans en Jarnisy section ZB 593,

- approuve la mise en vente d'un pavillon composé de quatre pièces, cuisine, salle de bains, d'une superficie de 97 m² habitables, sur un terrain cadastré ZB 593 de 815 m²,

- approuve la conclusion d'un mandat de vente en exclusivité avec l'agence immobilière DUMUR place de l'Eglise à Briey, portant sur une durée de 3 mois renouvelable,

- et autorise le président à signer tous les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 69 - MISE EN VENTE D'UN IMMEUBLE A JOEUF

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 69 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- constate la désaffectation de l'ancien centre médico-social 22 rue Sainte Alice à Joeuf et prononce son déclassement du domaine public départemental,
- approuve la cession de ce bien immobilier cadastré AD n° 644 lieu-dit « Haut de Genibois » d'une contenance de 673 m² à Joeuf au profit de l'association hospitalière de Joeuf pour un prix de vente de 200 000 euros, frais de notaire en sus,
- et autorise le président à signer tous les documents correspondants au nom du département.

RAPPORT N° 70 - LEGS COLLINET DE LA SALLE - DEPENSES ET RECETTES EXERCICE 2012 - ETAT PREVISIONNEL ANNEE 2013

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 70 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'état des dépenses d'un montant de 20 484.23 euros et 90 324.42 euros pour les recettes correspondant au bilan de l'exercice 2012 du legs Collinet de la Salle,
- approuve l'état prévisionnel des travaux présentés par l'O.N.F. en 2013 d'un montant de 30 679.05 euros hors taxes soit 7 669.76 euros hors taxes pour la part départementale,
- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H55.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu
LUNDI 13 MAI 2013, à 14H00.

LE PRESIDENT,

Michel DINET